

**Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN**  
**Ministre des solidarités et de la cohésion sociale**  
**72 rue de Varenne**  
**75007 PARIS**

Paris, le 9 mars 2011

N° 029-2011/Pdt  
JMB-CTN/VR

**Objet : Pilotage et financement des dispositifs de conseil et d'information sur les aides techniques**

Madame la Ministre,

Nous voudrions, par ce courrier, attirer votre attention sur la question du pilotage et du financement des dispositifs de conseil et d'information sur les aides techniques.

Les politiques publiques de compensation des conséquences du handicap et de la perte d'autonomie dans le champ des aides techniques se sont développées ces dernières années avec, en particulier, la création de la CNSA (création de l'observatoire ....) et dans le cadre de la loi du 11 février 2005 la prestation de compensation du handicap (notamment avec un volet concernant les aides techniques).

Depuis les années 80, notre association défend la nécessité de développer tant sur le plan national que local des dispositifs d'information et de conseils sur les aides techniques. Nous avons été, avec d'autres partenaires, à l'initiative de la création de CICAT (centres d'informations et de Conseils en aides techniques) et de la FENCICAT (Fédération nationale des CICAT).

Aujourd'hui, différents dispositifs cohabitent, mais cela reste insuffisant et n'est pas cohérent.

Au niveau local, une trentaine de CICAT existent, dont certains existent depuis près de 20 ans. Ils sont constitués d'équipes pluridisciplinaires (ergothérapeutes, documentalistes, techniciens). Ils ont généralement une vocation départementale (ils ne couvrent pas tous les départements à ce jour). Un récent diagnostic fait apparaître une hétérogénéité de situations : implantations, tailles, missions, services, gammes de services, handicaps couverts, les ressources disponibles techniques et financières, la nature des structures porteuses, etc ... Les CICAT ont pour vocation d'offrir aux personnes en situation de handicap et aux professionnels une information indépendante et objective sur les solutions techniques de compensation, et ainsi favoriser le partage d'expertises sur les aides techniques, l'accessibilité et l'adaptation de logement au sein du réseau.

Au niveau régional, la FENCICAT a proposé à la CNSA le développement de PRICAT (plate forme régionale d'information et de conseil en aides techniques). Ce modèle régional est un groupement qui vise à fédérer l'ensemble des structures volontaires d'une région dont l'objet est d'apporter à toutes les personnes en perte d'autonomie et à tous les professionnels en charge de la compensation technique (services, MDPH etc.) une réponse appropriée sur le sujet des aides techniques, l'aménagement du logement et du véhicule. Une expérimentation a été initiée avec la CNSA dans 6 régions mais le développement est aujourd'hui freiné en raison, notamment du caractère très hétérogène de ces dispositifs et de leurs moyens.

Au niveau national : la CNSA a lancé un appel à projet pour des centres d'expertises nationaux (CEN) auxquelles elle participe financièrement dans le cadre d'une aide à l'expérimentation. Leur objectif est d'accélérer la mise au point et l'usage d'aides techniques ou dispositifs innovants dans 4 domaines identifiés : la Mobilité, la Stimulation Cognitive, les interfaces fonctionnant à l'aide des Technologies de la Communication et de l'Information, la Robotique et le Logement.

La FENCICAT travaille également depuis plusieurs années sur un projet de base de données partagées mais qui n'aboutit pas, tant sur le plan opérationnel que financier.

La cohabitation de ces différents dispositifs, partiellement coordonnés par la CNSA, ne permet pas l'impulsion et la coordination d'une réelle politique nationale d'information et de conseil sur les aides techniques. Alors que les produits et les moyens de financements se multiplient pour accéder à du matériel adapté, les personnes en situation de handicap et leur famille sont limités dans leurs choix. Et malgré la compétence des professionnels des équipes des MDPH, celles-ci manquent de bases de données, d'expertises et des dispositifs de proximité permettant aux professionnels et aux personnes en situation de handicap d'être informés des aides techniques les plus appropriées, et parfois moins coûteuses.

Aussi, face à ce constat, notre association souhaite que votre ministère impulse une politique nationale de conseil et d'information sur les aides techniques et que la CNSA pourrait piloter dans le cadre de ses missions.

Dans ce cadre, la CNSA pourrait au niveau national :

- assurer l'animation, l'organisation et le financement (en lien avec d'autres financeurs, par exemple l'assurance maladie, voire l'AGEFIPH, le FIPH, ...) des différents dispositifs nationaux, régionaux et locaux sur l'information et le conseil sur les aides techniques.
- développer l'Observatoire du marché et des prix des aides techniques : il existe et du fait de sa composition (tous les acteurs œuvrant dans le champ des Aides techniques) il pourra tenir lieu de « Conseil scientifique ou de pilotage » du dispositif national
- développer le portail CNSA des bases de données des fiches - produits des aides techniques qui existe : il serait un outil à compléter et à alimenter du dispositif
- coordonner les CEN Centres d'Expertises Nationaux qui sont, de la même manière, des acteurs clefs des dispositifs spécifiques et innovants et alimenteront les dispositifs régionaux et locaux.

Au niveau régional, nous demandons la pérennisation et le développement de plates formes. Cette plate forme de coordination des ressources locales (acteurs professionnels,

usagers)), des dispositifs et prestataires et prestations locales recensées à l'échelon régional est essentiel pour animer l'échange et développer des initiatives sur le plan régional et local en lien avec les CEN et les dispositifs locaux.

Ces plates formes régionales doivent développer des prestations d'informations disponibles et diffusées à tout public (professionnels, usagers)

Au niveau départemental, développer tous les lieux d'information et de conseils de proximité : CICAT, Services d'accompagnements, CRF (centres de réadaptation fonctionnelle), Etablissements médico-sociaux, MDPH (maison départementales des personnes handicapées), CLIC (centre local d'information et de coordination pour personnes âgées), etc.... en lien avec les centres d'expertises nationaux et les plateformes régionales.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout entretien et échange concernant ces questions cruciales pour les personnes en situation de handicap et leur entourage, l'accès à l'autonomie et à la citoyenneté ne peut s'envisager sans aides techniques.

En vous remerciant de toute l'attention que vous prendrez à cette demande,

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en notre haute considération.



**Jean-Marie Barbier**

Copie à :

- Marie-Anne MONTCHAMP, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale
- Sabine FOURCADE, Directrice Générale de la Cohésion Sociale
- Laurent VACHEY, Directeur de la CNSA
- Thierry DIEULEVEUX, Secrétaire général du Comité interministériel du handicap
- Patrick GOHET, Président du CNCPH